

Bressey, le 28 octobre 2016



Communauté Urbaine du Grand Dijon

Monsieur le Président

40, avenue du drapeau

21000 DIJON

Objet : Limitation de la vitesse à 30 km/h sur la totalité de la commune de Bressey, à l'exception de la zone des écoles limitée à 20 et qualité des travaux de réfection de la chaussée rue des moissons.

Monsieur,

Notre association dont l'objet est la défense de l'environnement de Bressey, des riverains de la RD 107 et l'amélioration de la qualité de vie sociale et citoyenne des Bresseyliens, a mené depuis 1986 des actions allant dans ce sens.

Petit rappel :

1986 Obtention du tracé de l'autoroute A31 le moins préjudiciable pour les Bresseyliens

2008 Réduction de la durée de la coupure du pont, enjambant l'A31 durant les travaux de son élargissement, et allongement et végétalisation d'un merlon jouxtant l'autoroute

2014 Opposition à la construction d'une école élémentaire qui malgré tout se fera, mais aura pour conséquences, un investissement surdimensionné, des dépenses de fonctionnement plus importantes au détriment entre autre de la rénovation des terrains multisports, la mise aux normes du parc des enfants, la suppression du regroupement pédagogique intercommunal Bressey/Remilly, l'instauration de classes multi-niveaux....

2015 Action réussie intitulée « Bressey ne sera pas Bressey Pieds dans l'eau », où le PPRI contrairement aux demandes du conseil municipal, arrête qu'à Bressey, il n'y aura plus de construction en zone inondable.

Le conseil municipal de Bressey a décidé, le 27 juin 2016, d'un nouveau plan de circulation routière, qui pour l'essentiel, nous agrée, à l'exception de 2 points :

- La non suppression des ralentisseurs de la D107, nommée sur Bressey rue de Dijon, de la responsabilité du conseil départemental, qui, ne respectent pas la norme NF P 98-300, sont sources de nuisances sonores et un frein à l'augmentation de la déserte de notre commune par Divia.
- La conservation de zones à 50 km/h sur la commune, alors que nous, comme l'a recommandé M. Ponnelle, adjoint à la directrice du service sécurité civile, circulation, coordination à la mairie de Dijon, la commission des travaux de Bressey, souhaitons par soucis de sécurité et cohérence, que la vitesse soit limitée sur l'ensemble de la commune, à 30 km/h, à l'exception de la zone des écoles limitée à 20.

Nous souhaitons également qu'une réflexion et des décisions judicieuses soient prises sur le positionnement des passages piétons.

Par ailleurs, nous déplorons la qualité des travaux de réfection de la chaussée de la rue des moissons, qui pourrait sans excès être débaptisée pour s'appeler rue de la piscine aux oiseaux.

Nous sollicitons donc une rencontre.

Dans cette attente, veuillez agréer, monsieur le Président, notre considération citoyenne.

Pour le conseil d'administration

Le Président

Lionel Sanchez 30 rue Guillemette 21 560 Bressey